

# Le Journal des Trois-Rivières

## CATHOLIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE,

Cercle Catholique, faub. St. Roch

REDIGÉ PAR UN Comité de Collaborateurs.

IN NECESSARIIS, UNITAS ; IN DUBIIS, LIBERTAS ; IN OMNIBUS, CHARITAS

ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES G. DESILETS & FRÈRE

Feuilleton du JOURNAL.

### AVOCATS ET PAYSANS.

III LE LYCÉE.

Quand à Nicole, il triomphait ouvertement, verbeusement, orgueilleusement. Il ne parlait plus que de la redingote à Guillaume Bouvard ; et lorsque l'heure à laquelle devait arriver le jeune vicomte fut venue, il se glissa le long de la route, pour juger l'effet admiratif que produirait sa confection nouvelle.

A vrai dire, ce n'était ni une robe blanche, ni un paletot, ni une lévite, ni une tunique de chambre ; c'était un vêtement inconnu, une tentative audacieuse, une conception inouïe, fantasque, désordonnée, renversante ; cela avait une coupe indéfinissable, des plis à désoler la peinture, des reflets impossibles, des éclairs métalliques qui renvoyait la lumière comme autant de miroirs. Enfin, un seul mot, si ce mot avait été connu au village, aurait pu rendre le genre de ce vêtement qui bouleversait toutes les notions de l'art du tailleur ; c'était une redingote romantique.

Guillaume se consulta longtemps pour savoir s'il devait entendre son fils à la ferme ou aller au-devant d'Hilaire et du noble ami. Il serait plus digne, et c'était l'avis de Nicole, de rester chez lui ; pour faire une concession à la politesse, il fut convenu que le fermier-proprétaire irait recevoir les arrivants à la grande portecharretière de la ferme.

Il eut soin de donner une course à faire à Françoise aux confins du village, dès qu'il entendit les lointains claquements du fouet de Guillot.

La mère comprit, et l'épouse humiliée ne réclama pas contre cet ostracisme.

Quelques minutes après, deux jeunes gens vigoureux et de bonne mine, descendirent de la voiture. Hilaire, qui d'un coup d'œil avait jugé l'accountement de son père, se jeta dans ses bras avec une exagération d'élan qui masqua habilement son humiliation intérieure. Le vicomte, bon, simple et bienveillant, ne vit dans cette affection de toilette que la preuve d'un amour paternel qui se trahissait dans les moindres choses ; amour entaché de sottise qui se rachetait par le sentiment. Il s'efforça donc de mettre dans sa conversation avec le fermier une urbanité aisée et une grande affabilité de manières. Mais plus le vicomte se montra peu fier, plus maître Bouvard essaya de faire prévaloir en lui le bourgeois-proprétaire sur le paysan-laboureur. Son langage perdit cette rondeur, cette naïveté, cette richesse d'images et de figures qui rendent la langue des champs pleine d'harmonie et de couleur. Il se guida, mais qu'il se guida par M. Bouvard, comme l'appelaient poliment le vicomte, et finit par ressembler à sa redingote, c'est-à-dire par être sans individualité, et complètement ridicule.

Ce que souffrit Hilaire, il faut renoncer à le faire comprendre, mais il avait trop d'habileté pour laisser voir quel supplice endurait sa vanité.

Il abrégé la soirée le plus possible, et conduisit le vicomte à la chambre du pavillon, chambre qui, grâce à une propreté minutieuse, à la blancheur des rideaux à l'éclat des fleurs cueillies, était presque convenable.

Hilaire ne se trouvait pas d'humeur à causer. Il prétextait la fatigue, monta dans le cabinet, et laissa son ami seul.

Quoique d'habitude l'on dorme bien à l'âge d'Albert de Sérac, le chant national des oiseaux, les bruits de la ferme, le départ des bœufs de labour, les cris de la basse-cour, tout le mouvement d'une grande métairie en florissante exploitation, le réveillèrent de bonne heure. Quand il ouvrit les yeux, il courut à la fenêtre et poussa un cri d'admiration en regardant les lignes pures de ce ravissant paysage.

La rosée couvrait les feuilles et diamantait l'herbe ; du ruisseau se dégageait une légère vapeur blancheâtre ; la vie recommençait pour l'oiseau, l'insecte et la plante ; les grandes harmonies de la nature, qui saisissent si vivement les imaginations poétiques et rêveuses, s'emparèrent de l'esprit d'Albert, et il demeura accoudé sur le balcon, regardant les belles vaches rousses que la bergère menait au pré, les moutons que ralliaient les chiens noirs au museau pointu, aux oreilles droites, à la dent aiguë ; les chèvres capricieuses, bondissant autour de chaque buisson ; les jeunes poulains galo-

pant près de leur mères, qui traînaient tristement leurs enjerges ; les troupeaux d'oies blanches qui poussaient des cris discordants en soulevant leurs ailes de neige et dilataient leurs pieds palmés. Il s'enivra de cette simple et sublime poésie des champs, et par une réminiscence de ses études, il répéta ce vers de Virgile :

O fortunatos minium sua si bona norint. Agricolas...

Il fut tiré de sa rêverie par Hilaire qui venait le chercher pour faire une promenade.

—Sais-tu que je me trouve fort heureux d'habiter une si charmante vallée ; comme dit Fénelon, tout semble à souhait pour le plaisir des yeux.

—Alors, je suis ingrat, car j'apprécie médiocrement cette félicité.

—Tu n'aimes pas la campagne ?

—Ce sont les campagnards que je n'aime pas.

—Ah ! eh bien ! franchement tu as tort. On trouve chez le vrai, l'ancien, le naïf, le vrai paysan, des dévouements sans exemple, une juste notion du bien, et un bon sens unique.

—Descendons-nous ?...demanda Hilaire.

—Je te suis.

Comme Albert franchissait la porte, il vit une femme qui se cachait comme honteuse d'avoir été surprise, et regagnait la grange dont la porte était ouverte. Cette femme fut aperçue par Hilaire, qui pressa le pas, sans doute dans la crainte d'être dérangé ou appelé.

Un soupçon avait traversé l'esprit du vicomte.

—Attends-moi, dit-il, j'ai oublié quelque chose.

Il partit en courant.

Quand il fut arrivé au chalet, il gravit lestement l'escalier, entra dans sa chambre, puis, tout surpris d'entendre pleurer au-dessus de lui, il monta. Il reconnut, agenouillée devant le lit d'Hilaire, la femme qui s'était cachée pour le regarder passer. Elle tenait sa tête ensevelie dans ses mains et sanglotait.

—Ne pas m'avoir encore embrassée... murmura-t-elle, ô mon Dieu ! rougirait-il déjà de sa mère ?

Cette pensée, qui traversait pour la première fois l'âme de Françoise, lui causa une douleur aiguë.

Albert demeura une minute immobile sur le seuil, ne sachant s'il devait essayer de consoler cette souffrance ou s'il valait mieux laisser couler ces larmes...

Hilaire, inquiet de son absence, revenait, au-devant de lui.

Albert descendit rapidement l'escalier et vit que son ami s'était rendu dans la grange, pour voir si sa mère y était encore.

—Tu es resté longtemps, dit le fils de Guillaume.

—Oui, répondit Albert, j'écoutais d'en bas les sanglots d'une pauvre femme... ils me déchiraient l'âme.

—Quelque fille de service que mon père aura grondée... répondit Hilaire.

Et il entraîna son ami.

VI

L'AVENIR D'UN JEUNE HOMME.

Une affaire criminelle, qui devait se juger à Vannes, nécessita la présence de Guillaume compris au nombre de témoins à charge. Il s'agissait d'un meurtre odieux commis dans des vues cupides, d'un assassinat prémédité et froidement accompli, d'un de ces crimes qui font horreur sans inspirer aucune pitié pour le coupable. Le fermier de Rosefeuil devait rester au moins trois jours éloigné de chez lui.

On était à la fin de septembre ; il avait alors beaucoup de choses à organiser, à régler ; mais il n'était pas fâché de se montrer sur un grand théâtre et de faire parade de sa fameuse redingote. Certes, Nicole n'avait pas espéré un si grand honneur.

Mais Guillaume, en s'éloignant, n'oublia pas de mettre son amour-propre à l'abri dans la personne de Françoise, et pour éviter de fâcheux rapports entre sa femme et le vicomte, il suggéra aux jeunes gens l'idée d'une excursion qui devait les retenir une semaine absents.

Alfred et Hilaire partis, Guillaume monta sur sa jument et s'achemina vers le chef-lieu.

Quand on l'interrogea sur ce qu'il avait à dire au sujet de l'assassinat, il parla le plus longtemps possible, entrant dans mille détails inutiles pour avoir le plaisir de poser au milieu de la salle d'audience.

Sa déposition achevée, il salua les juges, les jurés, le public, et prit place au banc des témoins.

Lorsque les charges accablantes qui s'élevaient contre l'accusé eurent été réunies et groupées avec art par l'avocat général, que sa voix se fut élevée pour de-

mander la justice au nom de la société outragée ; lorsque le magistrat eut montré la froide scélératesse du criminel, immolant un vieillard qui lui avait servi de père, Guillaume jeta autour de lui des regards d'épouvante. Sauf un peu d'enflure de mauvais goût, ce discours du magistrat ne manquait pas de mérite. Une indignation vraie qui n'eût demandé qu'à être exprimée d'une manière plus simple, une chaleur naturelle, en faisaient en somme un morceau d'éloquence assez remarquable.

L'accusé demeura impassible.

Alors le jeune homme, drapé dans sa robe d'avocat, se leva le sourire aux lèvres, et parcourut d'un long regard la salle de la cour d'assises.

Il s'assura de la présence de son public.

Quand il eut reconnu ses amis et ses clients, il commença d'une voix légère ment railleuse par miner le savant échafaudage de l'accusateur, et par montrer dans l'accusé une victime de l'abandon, de la misère et de la mauvaise organisation de la société. Il inventa des malheurs inouïs pour ce criminel qui lui appartenait pendant une heure. Il changea son oncle en un vieillard avare, colére, insensible. Il groupa des incidents sans importance, tira parti d'une phrase échappée à la douleur d'un homme irrité par l'ingratitude de son neveu. Il imagina le prétexte d'une union entravée par Piquedoux qui sacrifiait le bonheur de son fils adoptif à une misérable question d'argent. Enfin, il fit tant et si bien que pen s'en fallut que la salle ne prit parti pour le coupable et ne chargeât la victime de ses malédictions.

Quand l'avocat eut terminé par la plus élégante des péroraisons, il s'essuya le front avec un mouchoir de batiste et tomba comme épuisé sur son siège.

Un murmure flatter circula dans l'auditoire ; les femmes pleuraient, et Guillaume était presque de l'avis de l'avocat.

Le ministère public n'eut pas de peine à avoir raison de cette bouffissure ; les bulles de savon de l'éloquence du stagiaire se dissipèrent devant l'écrasante logique des faits et les unanimes dépositions des témoins.

L'accusé fut condamné à mort.

Il n'en pouvait être autrement, l'avocat le savait. Il n'avait pas plaidé pour le criminel, mais pour lui : l'éloquence qu'il avait déployée visait à des causes futures que pouvait lui attirer son succès oratoire. Il devait à l'affection du président la défense d'office de ce misérable, et il voulait simplement profiter de son droit de prendre et de garder la parole.

Quand il entra au vestiaire, il y trouva le président.

—Eh bien ? lui demanda-t-il d'un air de triomphe modeste.

—Eh bien ! tu as été détestable.

—Détestable ! le mot est rude.

(A continuer.)

### LE BUREAU DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE CONTRE LES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES.

(Suite.)

Après chaque phrase, le maître arrête le lecteur et demande à l'un, à l'autre, la signification de tel mot, la donne si besoin est, combine il y a de voyelles, de consonnes, de syllabes dans tels mots, où l'e est surmonté d'un accent grave, d'un accent aigu ou circonflexe comme les élèves ont étudié tout ceci dans les quatre premières leçons, ils n'ont pas à faire un effort surhumain pour cette téméraire première dictée.

De plus, comme viennent de le dire les maîtres dans l'art d'enseigner, les enfants apportent à l'école toute une petite grammaire ; le maître, s'il est habile, peut faire, sur le texte de la dictée, une grande variété d'exercices aussi utiles qu'intéressants, et toujours à la portée de son petit monde.

Page 26, Lisez page 31.

" 28, " " 33.

" 38, " " 45.

Toutes ces remarques sont relatives à une même chose : la dérivation, la formation des mots. Je laisse, ici encore, les maîtres nous dire comment les Frères ont saisi et réalisé leur pensée pour l'enseignement de la langue française. Notons seulement que ces maîtres parlent de la dérivation pour le cours ÉLÉMENTAIRE et que celle que l'on censure dans les "Leçons de langue française" se trouve dans le cours MOYEN, qui est d'un degré supérieur.

L'étude rationnelle des mots, malgré son importance capitale, dit le vieux maître Trouillet, n'a pas encore trouvé place dans nos écoles, et cette lacune est pour

beaucoup dans la stérilité constatée de notre enseignement grammatical.

Deux moyens, outre l'usage qui est le moyen par excellence, s'offrent à nous pour étudier les mots dans leur signification, l'étymologie et l'analogie.

L'étymologie, non pas l'étymologie savante, mais l'étymologie usuelle, facile, qui permet de grouper les mots par familles et de passer alors du sens de l'un au sens de tous les autres.

Cette étymologie pratique, tout à fait à la portée des enfants des écoles primaires, est éminemment propre à rendre compte de la fonction de nos mots, de leur orthographe, du sens intime et de la portée de chacun d'eux, des rapports et des différences de sens qui peuvent les réunir ou les séparer.

Nous venons, je suppose, de rencontrer dans la lecture, dans la dictée ou dans l'exemple de grammaire cité par un enfant, le mot battre. Nous faisons écrire ce mot au tableau noir. Puis, après en avoir fait donner la signification, nous adressant à toute la division, ou même à toute la classe :

"Eh bien, mes enfants, leur dirons-nous ne connaissez-vous pas quelques mots qui ressemblent beaucoup à celui-ci ? N'avez-vous pas rencontré souvent, ne vous êtes-vous pas servis vous-même d'expressions semblables à celle-ci, et par le sens et par la forme ? Voyons, cherchons ensemble.

Combattre, rebattre, débattre, abattre : ne sont-ce pas là des mots qui ont tous l'air d'être formés de battre ?—Certainement.— Cherchons encore.—Comment appelle-t-on l'action que font parfois de mauvais enfants, qui se battent ?—Une bataille.— Et lorsque ce sont deux armées ennemies qui se rencontrent et qui se disputent la victoire ?—Une bataille.—Bien.—Et lorsque deux armées n'ont pas engagé toutes leurs forces, lorsqu'une partie seulement de ces armées se sont battues, ce qui arrive ordinairement avant une grande bataille ?—Un combat.—Très bien. Cherchez donc encore ? Et les enfants, à l'envie, s'empressent de crier : "Bataille, bataille, bataillon, battue, batteur, ballement, battoir, etc." Tous les composés et les dérivés du verbe battre défilent avec rapidité.

Quand les enfants ont fait ainsi deux ou trois collections de mot de ce genre, ils sont aptes à comprendre ce que c'est qu'une famille de mots.

Vous savez bien, leur dira l'instituteur, ce que c'est dans le monde qu'une famille ? On appelle ainsi, n'est-ce pas la réunion des personnes du même sang, des parents, comme le père, la mère, les enfants, les frères, les sœurs, les nièces, les neveux, les cousins, qui souvent vivent en commun sous un même chef, le père de la famille. Or, vous avez remarqué qu'il a presque toujours entre les individus d'une même famille, une certaine ressemblance physique, soit dans les traits du visage, soit dans le geste, le son de la voix, etc., ce qu'on appelle air de famille, et aussi une ressemblance morale, résultant de la conformité des idées, des penchants, de ce qu'on appelle, en général, le caractère. Et cette communauté d'origine est parfois tellement indiquée qu'en apercevant un individu pour la première fois, nous jugeons de suite qu'il doit appartenir à telle famille que nous connaissons, dont nous avons été à même d'étudier le type, les mœurs, les habitudes.

Eh bien, mes enfants, regardez un peu tous ces mots que nous avons écrits sous le mot battre. Ne retrouvez-vous pas, dans tous, les lettres principales et la prononciation du mot battre. C'est là leur ressemblance physique. Ne voyez-vous pas aussi, d'après l'explication que nous avons donnée du sens, et de la signification de chacun d'eux, que tous aussi renferment l'idée de battre ? C'est leur ressemblance morale. Tous ces mots peuvent donc être considérés comme venant, comme formés du mot battre : le mot battre est leur père, et ils en constituent la famille."

Nous n'irons pas plus loin pour le cours élémentaire. Nous nous garderons bien de faire que ce soit qui ressemble à de la science. Nous ne nous servirons pas même des mots techniques : affixes, préfixes et suffixes. Non ; les enfants savent ce que c'est qu'une syllabe : cela suffit. Nous dirons : les syllabes qui commencent ou les syllabes initiales, les syllabes qui terminent les mots ou les terminaisons. Mais nous ne laisserons pas de donner, ou mieux, de faire découvrir aux enfants le sens de ces syllabes, qui viennent ainsi modifier le sens du mot primitif, du simple.

Ainsi, nous voulons, par exemple, faire comprendre aujourd'hui le sens de la syllabe initiale in (évoquant une idée de négation). Nous envoyons un élève au tableau, et nous lui faisons écrire les mots suivants sur une même colonne verticale : égal, abordable, fidèle, humain, certain, salubre, etc., puis, en regard, les mots inégal, inabordable, infidèle, inhumain, incertain, insalubre, etc. Nous demandons d'abord le sens des premiers, et nous aidons, par des exemples, les enfants à le trouver. Immé-

diatement après, ils nous donnent eux-mêmes, sans embarras aucun, le sens des composés de la seconde colonne, et ils en déterminent la signification de la syllabe initiale in.

Voulez-vous, un autre jour, rechercher la modification de sens apportée à un mot primitif par la terminaison able, un enfant écrit au tableau, sous la dictée du maître ou de ses condisciples, les mots suivants : aimable, louable, instable, détestable, agréable, etc. Et rien n'est plus facile au maître que de faire découvrir à ses élèves que la terminaison able marque une disposition, une aptitude, une manière d'être, une qualité ; que le sens peut en être rendu par l'expression : qu'on peut ou qu'on doit : aimable, qu'on doit aimer, blâmable, qu'on doit blâmer ; faisable, qu'on peut faire, etc.

C'est à cela que nous bornerons nos exercices étymologiques dans la division élémentaire.

Dans le cours intermédiaire—ou moyen—, comme nous nous adressons à des élèves déjà préparés par les exercices du cours élémentaire, nos leçons revêtiront un caractère plus régulier, plus suivi. Nous ne chercherons pas à dissimuler la méthode : les classifications, au contraire, apparaitront ; et l'élève découvrira, dans les exercices qui lui seront donnés, la filiation des idées qui existaient déjà dans ceux du cours précédent, mais qu'il n'avait pas remarquées.

Enfin, dans l'étude des familles de mots, il leur fera voir comment un composé peut recevoir une seconde et même une troisième préfixe pour former des composés secondaires ou tertiaires ; comment l'addition d'une nouvelle désinence donne de même des dérivés secondaires et tertiaires ; il distinguera les juxtaposés des composés, et indiquera la marche à suivre pour trouver le radical et pour ordonner le tableau d'une famille.

Ce serait un spectacle intéressant pour nos grands élèves de voir se dérouler, sous la subordination d'une racine commune, d'abord les dérivés directs, puis les branches particulières se rattachant au mot primitif par la communauté étymologique. Ainsi se déroulera sous ses yeux, dit Masure, le tableau généalogique de notre idiome, l'échelle des idées, à partir du radical auquel tous les dérivés sont subordonnés. Il verra ainsi comment, en partant d'une idée simple et procédant par la logique naturelle, l'esprit a formé des classes et des groupes, et amené des gerbes d'idées ; comment l'espèce subordonnée au genre, le particulier à l'espèce ; comment, enfin, la racine étant posée, on voit, grâce à la sève qui s'épanche et circule, sortir tour à tour la tige, les branches les rameaux, tout ce qui constitue, si l'on peut parler ainsi la germination d'une langue.

Dans la parole si vive et si imaginée, si simple et si claire du vieux maître nous venons d'enten ire tous les maîtres modernes : les P. Girard, les Michel, les Julien les Larousse, les Péliissier, etc, etc. La plupart des autorités que j'ai citées appartiennent à la libre-pensée ; mais si elles ont pris la haine des sectes contre l'enseignement congréganiste, elles ont eu le bon sens de conserver ce que cet enseignement a de rationnel, de pratique. Au fait, tous nos pédagogues modernes ne sont guère que des geais parés des plumes du paon.

Cette double vérité, les feuilles anglaises viennent de la répéter sur tous les tons à propos de l'exposition de Londres. Notre critique n'a point lu ces témoignages si glorieux pour les disciples du vénérable de la Salle : l'intérêt que je prends à ses progrès pédagogiques me fait un devoir de les lui citer :

"Les Frères, dit THE BOARD SCHOOL CHRONICLE, ne s'en sont pas tenus aux vieilles routines ; ils ont senti la nécessité de nouvelles méthodes, pour la formation scientifique de leurs maîtres et l'encouragement de toutes les formations. Au milieu de leurs succès, ils sont modestes, mais il est évident qu'ils ont employé depuis des années les meilleures méthodes prônées aujourd'hui."

"Avant de quitter cette admirable exposition, dit le JOURNAL OF EDUCATION, nous ne pouvons nous empêcher de demander comment s'obtiennent des résultats si étonnants."

"Par la foi, répondraient les Frères, et c'est nous le croyons, l'unique explication possible, quoique nous nous l'euissions dit dans des termes légèrement différents. Il s'en suit que des hommes travaillant dans cet esprit inventeront ou adopteront les bonnes méthodes."

"Y a-t-il chez eux quelques défauts à la cuirasse ? Le pied fourchu que tout bon protestant croit inséparable de tout membre de congrégation religieuse apparaît-il sous l'habit noir des Frères ? Tout ce que nous pouvons dire, c'est que nous ne l'avons pas aperçu."

UN INSTITUTEUR CANADIEN

(A continuer.)

LES TROIS-RIVIERES.



JEUDI, 15 JANVIER 1885.

Mgr Smeulders et la presse liberale.

Il appartient, à l'école de l'Electeur, de la Patrie, du Canadien et des autres feuilles de M. Tarte, non seulement de chercher à réhabiliter tout ce qu'il y a de méprisable et d'odieux, mais encore de travailler à démolir parmi nous les personnes et les choses qui ont droit à la vénération et au respect de tous.

Ces gens là font leur œuvre avec une audace et une activité qui étonne.

En quelques mois ils ont trouvé moyen de remettre en honneur devant leur public, les erreurs libérales les plus pernicieuses, de protéger efficacement les sociétés secrètes, de recommander les théâtres scandaleux, de défendre les transactions politiques les plus vénales, et enfin d'applaudir les tristes exploits de gens étrangers flétris dans leur pays pour conduite immorale.

Mais là ne s'est pas borné leur travail. Ils ont cherché dans le même temps à détruire la réputation de ceux qui, dans la presse ou ailleurs, ont cherché à mettre obstacle à leur action. Ils ont amené toute leur clique contre les distingués directeurs de l'Etendard, de la Vérité, du Courrier du Canada contre des hommes de l'honorabilité de MM. les Chevaliers Landry, Vincolette, Langlais, etc., contre les membres du Cercle Catholique, enfin contre tout ce qu'il y a, parmi les laïques, de catholiques généreux et dévoués à l'Eglise.

Dela ils se sont rabattus sur les prêtres, sur les religieux, les dignitaires ecclésiastiques de tout rang. NN. SS. les évêques Langevin, Lafleche, Mgr l'Archevêque de St Boniface, le doyen de l'Episcopat Mgr l'Archevêque Bourget, tous ces hommes éminents par leurs sciences, leurs vertus, leurs hautes positions ont été, tour à tour, l'objet de leurs attaques malicieuses, de leurs calomnies.

Enfin ils mettent le comble à leur œuvre de destruction en s'attaquant depuis quelques semaines surtout, au représentant du Pape, Son Excellence le Délégué Apostolique. Ils ont non seulement cherché à le couvrir de ridicule, mais ils l'ont même accusé de mensonge, de rébellion contre l'autorité pontificale en affirmant qu'il s'était posé comme Délégué du Pape alors qu'il ne l'était plus, et qu'il avait exercé les fonctions de cette charge malgré la révocation formelle de ses pouvoirs.

Voilà en quelques mots l'œuvre détestable de cette presse, voilà par quels moyens elle s'efforce de dépeupler notre peuple des traditions de respect et de dévouement qu'il avait pour l'autorité, de ravaler partout le vrai sens moral et de lui substituer la glorification de l'intrigue et du mensonge.

Ce travail, fait au grand jour, depuis quelques mois, mais activement poussé à la sourdine depuis des années, a pu faire des dupes au pays et donner jusqu'à l'étranger, une impression très fautive sur la vraie situation des esprits au Canada. Mais aujourd'hui, grâce à l'audace des adversaires et à leur alliance ouverte avec tout ce qu'il y a de plus méprisable au point de vue social, de plus hostile à l'Eglise et à ses dignitaires accrédités, au point de vue religieux, les positions se tranchent avec une netteté qui ne permet plus d'hésitation, ni de doute.

Nous n'avons ni à apprécier ici, ni à défendre les actes du Commissaire Apostolique. Jusqu'à ce qu'il ait fait rapport à la haute autorité qui l'a envoyé, tous ses actes, à part ceux qu'il a lui-même communiqué, restent d'une nature confidentielle.

Mais il est facile de comprendre, aux accès de rage que sa présence a provoqué chez les inspirateurs et les rédacteurs des feuilles sénécaleses, pendant ces dernières semaines, que l'école Langelier-Beaugrand-Tarte s'est aperçue que Mgr Smeulders a beaucoup trop vu, pour le succès définitif de toutes leurs intrigues montées depuis si longtemps et à si grands frais.

Que serait-ce donc si son Excellence avait été autorisée à faire toutes les enquêtes juridiques que n'ont cessé de demander les vrais catholiques du pays?

Comme représentant du Pape, Mgr Smeulders avait droit au respect et à la vénération de tous; et, en autant qu'il restait dans les attributions de sa charge, il avait un droit plus rigoureux encore à la bienveillance et au concours de tous les catholiques pour l'aider à bien connaître les maux dont nous souffrons.

Les attaques contre sa personne et contre l'exercice de sa charge ne peuvent donc, dans l'opinion de tout homme raisonnable, être considérées comme étant du domaine de la presse. Ceux qui les font sont donc des ennemis du droit et de la justice, des ennemis de la paix religieuse qu'ils déclament hypocritement.

SIR JOHN A MONTRÉAL.

La démonstration offerte à Sir John par les conservateurs de Montréal à l'occasion du soixante-dixième anniversaire de sa naissance et du quarantième anniversaire de son entrée dans la politique a été une

des plus brillantes qui se soit encore faite dans la métropole commerciale de la province.

Lundi soir Sir John a été reçu à la gare Bonaventure par une foule immense et conduit à la salle où la réception officielle devait avoir lieu.

Trois mille hommes à peu près formaient une procession aux flambeaux et tout le cortège auquel s'étaient jointes sept ou huit fanfares et de nombreux équipages s'étendait sur un parcours d'un demi mille de longueur.

Après la présentation des adresses au "Dril Shed", la réponse de Sir John et les discours des ministres fédéraux, le héros de la fête a été conduit en triomphe à l'Hotel Windsor.

En plusieurs endroits sur le parcours il y a eu des feux d'artifice magnifiques.

Mardi soir a eu lieu le grand Banquet qui a, dit-on, surpassé tout ce qui a encore été fait dans ce genre à Montréal.

La Banque du Peuple.

La Banque du Peuple vient de décider d'ouvrir une Succursale en cette ville.

Elle s'est assurée les services de M. P. E. Panneton, qui a dirigé jusqu'à ce jour avec tant de succès la succursale de la Banque d'Hochelega en cette ville.

Nous saluons avec plaisir l'établissement au milieu de nous de cette nouvelle maison canadienne française, et nous félicitons surtout les directeurs de la Banque du Peuple sur le choix qu'il ont fait de M. Panneton.

M. Panneton laissera sans doute avec regret la Banque d'Hochelega au succès de laquelle il a mis, depuis plusieurs années, toute son intelligence et son activité, et qu'il a assuré de façon à mériter les éloges de tous. Mais en face de la magnifique position, bien méritée du reste, que lui fait la Banque du Peuple en le mettant ici à la tête d'une institution puissante, et avec un traitement digne de ses capacités, il ne lui était pas permis d'hésiter.

Du reste nous croyons sincèrement qu'il y a large place ici pour les deux institutions canadiennes-françaises et qu'elles se fortifieront l'une et l'autre tout en accommodant parfaitement le public et nos gens d'affaires.

Nous offrons à M. Panneton nos meilleures félicitations et nous lui souhaitons de continuer encore longtemps à promouvoir, dans son genre d'affaires, les intérêts financiers du district.

Il a rendu de grands services par le passé en amenant au milieu de nous l'établissement de maisons de banque canadiennes françaises qui ont facilité à un haut degré les relations financières et commerciales; il sera en état d'en rendre de plus grands encore dans l'avenir.

LE PACIFIQUE.

M. George Leprohon de cette ville est allé conduire il y a quelques jours une certaine d'ouvriers de Québec sur la division du Lac Supérieur pour les travaux de construction du Pacifique.

Voici les intéressants renseignements qu'il nous donne sur l'état de ces travaux qu'il vient de visiter.

Le Chemin de fer du Pacifique est maintenant ouvert au trafic depuis Montréal jusqu'à Biscotasing, distance d'apenprès 650 milles.

Les lisses sont posées depuis Biscotasing sur une étendue de 80 mille à l'Ouest sur la division de M. le Constructeur Abbot. Il y a en cet endroit au delà de 4,000 et de 600 chevaux employés sur tout le parcours de cette section; d'un autre côté il y a des ouvriers qui travaillent sur tout les points de la ligne entre le Lac Supérieur et la division de M. Abbot.

Dans sept ou huit semaines tout le chemin sera prêt à recevoir les lisses qui sont posées actuellement, à raison de un mille et quart de longueur par jour, depuis Sudberry Junction vers l'extrémité ouest du Lac Supérieur.

M. Leprohon nous rapporte qu'il y a environ deux pieds de neige d'épaisseur dans cette partie du pays, mais que le sol n'étant pas gelé sous cette épaisse couche, le terrassement se fait avec rapidité.

L'Acte des Liceuces

La Cour Suprême du Canada vient de déclarer que l'Acte fédéral des licences, de 1883, est inconstitutionnel.

Les juges ont été unanimes à déclarer que la loi est ultra vires du Parlement du Canada.

Trois d'entre eux, les juges Ritchie, Fournier et Strong ont fait cependant une réserve pour cette partie de la loi relative aux licences pour magasins de gros et à bord des bateaux à vapeur. Dans leur opinion, le parlement fédéral a le pouvoir d'octroyer ces deux licences spéciales.

Quant au juge Henry, il est d'opinion que cette loi est ultra vires dans son entier.

Le même tribunal a rendu la décision suivante dans la cause de Sulte vs la Corporation des Trois-Rivières.

C'était un appel d'une décision de la cour inférieure au sujet du pouvoir d'imposer des droits de licences. On avait prétendu que la somme que l'on forçait de payer pour l'achat d'un droit équiva-

lait à une prohibition. La cour a décidé que la législature de Québec avait parfaitement le pouvoir de passer une loi qui le permit aux municipalités, en autant que l'on ne fixerait pas de limite aux droits à imposer.

L'appel a été renvoyé.

L'action maçonnique.

Le Monde maçonnique, qui paraît à Paris inaugurer la publication d'un bulletin politique, destiné, selon son expression, "à rattacher à la marche des choses profanes la conduite, que doit tenir la maçonnerie", et aussi à constater "l'influence de la maçonnerie" sur les événements contemporains. Il ajoute:

"Répandus partout, maîtres de l'opinion dans la plupart des centres politiques, les maçons ont dans l'opinion une part considérable que le monde profane soupçonne, mais dont il ne saurait mesurer la portée. Presque toutes les réformes à l'ordre du jour ont été présentées discutées, formulées dans les ateliers avant d'éclater dans la presse, avant de monter à la tribune..."

Le Pape Léon XIII avait donc bien raison, en s'adressant au monde civilisé, dans son Encyclique Humanum genus, l'action satanique des loges, et en condamnant leurs mystères et leurs doctrines comme contraires à la marche régulière et à la prospérité des Etats.

Le monde chrétien, grâce aux Papes, sait parfaitement à quoi s'en tenir à ce sujet, et ce n'est pas trop de tous ses efforts pour tenir en échec la secte révolutionnaire.

C'est au monde politique, au monde "profane" proprement dit, à ouvrir les yeux! C'est aux catholiques particulièrement à entraver l'abîme où veulent les jeter les loges.

Courrier.

L'élection de M. A. L. Désaulniers est publiée dans la Gazette officielle.

Les banques de la Nouvelle-Ecosse et des Marchands ont déclaré un dividende semiannuel de trois pour cent.

Le Nouvelliste est en train de démolir le grand homme qui a nom Chs Langelier. Après avoir inutilement demandé à ce monsieur s'il était l'auteur d'un certain pamphlet écrit en réponse à Castor le Nouvelliste dit:

"Nous affirmons que le pamphlet intitulé Les ultramontés démontés veulent se remonter. Réponse à Castor, est une défense de M. Chapleau, une attaque virulente contre MM. Angers, DeBoucherville et Ross."

"Nous affirmons que ce pamphlet a été composé par M. Charles Langelier, écrit par MM. Charles Langelier, avocat, John Langelier employé du gouvernement, et Joseph Allaire de la corporation de Québec."

"Nous pourrions avoir le pamphlet en question. Il a été remis à une personne que M. Charles Langelier avait envoyée auprès de M. Dansereau pour lui demander \$1,500 en échange de cette superbe production littéraire."

Sont-ils assez sénécales, ces libéraux-là?

Apparition d'un esprit—Le révérend M. Potvin, curé St Aubert près de l'Islet, a fait part à ses paroissiens du fait suivant.

Un de ses paroissiens décédé lui est apparu la nuit, à une dizaine de reprises et les deux dernières fois, savoir le 1er et le 6 janvier, l'esprit lui a parlé et confié quelque chose.

M. le curé a dit qu'il ne pouvait pas rendre public le sujet de ces communications de l'esprit mais qu'il le ferait connaître privément à quelques-uns de ses paroissiens qui y sont concernés.

Cette nouvelle a créé une vive sensation dans la localité.

Dans la Louisiane, les fermiers sont beaucoup découragés de la culture de la canne à sucre par suite du bas prix du sucre, en ces moments; ils se proposent d'abandonner la canne et de la remplacer par la culture du riz jusqu'à ce que le sucre ait repris son niveau normal dans le commerce.

Les travaux qui ont été faits pour l'exploitation du riche filon d'or dans les environs de Fort Monatun (Georgie), ont amené la découverte d'une mine d'argent excessivement riche. Ce précieux dépôt se trouve à 7 milles de Spring Place et à 18 milles de Dalton, et est réparti sur une surface de 28 milles de longueur, 1,500 pieds de largeur sur 300 de profondeur. La mine se trouve à 5 pieds de la surface du sol seulement et présente une richesse de 50 à 2,300 dollars la tonne.

La date certaine de l'ouverture de la session de Québec n'est pas encore fixée, cependant on annonce officieusement qu'elle aura lieu vers la dernière semaine de février.

Ce retard est dû en grande partie aux travaux qui se poursuivent actuellement dans les nouvelles bâtisses du Parlement.

Les membres ne pourront pas siéger encore cette année dans la salle d'assemblée, mais ce sera dans la salle du Conseil législatif. Celle-ci sera complètement

terminée le 20 de février. On est à travailler actuellement à la voûte, ainsi qu'aux décorations des murs. Les différentes chambres des comités seront aussi toutes terminées.

Le Quotidien.

Le Chronicle annonce semi-officiellement, que l'hon juge Andrew Stuart est nommé ou est sur le point d'être nommé juge en chef de la cour Supérieure en remplacement de l'hon. juge en chef Meredith.

M. le juge Stuart sera lui-même remplacé par M. Frederick Andrews, C. R.

Un bulletin officiel publié à Madrid porte qu'à la date du 8 courant, dans les provinces de Grenade et de Malaga, 1,400 personnes avaient péri dans les tremblements de terre, 900 avaient été blessées et 43,000 personnes étaient sans asile. On reconstruira la ville d'Alhama à un mille du site actuel.

On croit que le conflit avec la Chine va être réglé promptement, afin de permettre au général Lewal de mettre à exécution son plan de réforme de l'armée.

La proposition du général Lewal de déclarer la guerre à la Chine a provoqué des dissensions dans le cabinet français. M. Ferry lui-même y est opposé parce qu'il a promis formellement à l'Angleterre qu'il ne ferait officiellement aucune déclaration de guerre.

Le Egaro dit que M. Ferry, pour continuer les relations avec la Chine va nommer un consul général à Shanghai.

Le village du G-neveja, que l'on disait glisser sur la pente de la montagne, s'est déplacé de 60 pieds. L'emplacement qu'il occupait est marqué par des crevasses profondes demi circulaires.

On a ressenti de nouvelles secousses, samedi, à Malaga et à Farrox. On a découvert des fissures dans le sol.

On a ressenti encore des secousses légères, à Alhama et à Almira.

Les maisons sont endommagées, mais elles tiennent encore debout.

Le roi Alphonse va visiter le théâtre du désastre.

Vendredi dernier la ville de Londres était enveloppée dans la plus épaisse brume qu'on ait vue depuis plusieurs années. Les lampes électriques ne donnaient qu'une lumière d'un fanal de ville et visible qu'à une distance de quelques verges. Au delà de ce foyer de lumière, assez restreint, elles étaient complètement invisibles. Ce fait qui a pu être constaté pour tout le monde, sert à confirmer l'opinion du bureau de l'amirauté, que la lumière électrique serait impuissante, en temps de brume, sur mer.

NOUVELLES LOCALES.

Sa Grandeur Mgr des Trois-Rivières est allée à Arthabaska mardi dernier faire la bénédiction d'un couvent.

La pêche du petit poisson continue d'être très abondante dans le St-Maurice.

Le temps s'est remis au froid, mais il n'y a pas de neige. De toutes les paroisses du sud on vient à Trois-Rivières en voiture d'être sur le pont de glace.

La nouvelle Succursale de la Banque du Peuple sera ouverte en cette ville vers la mie février.

On nous dit que le successeur de M. Panneton à la Banque d'Hochelega sera un ancien et intelligent employé de la Banque, actuellement à Montréal ou dans une des succursales.

Nous apprenons avec plaisir que M. l'Echevin J. B. L. Hould vient d'être élu procureur à l'unanimité.

Nos félicitations.

ETRANGE COINCIDENCE.

Un jeune étudiant de Montréal, dont la famille demeure dans les environs des Trois-Rivières, laissait sa maison de pension la veille de Noël, pour aller passer quelques jours avec ses parents, fixant son retour à mardi dernier.

Le matin de ce jour là, deux des pensionnaires étaient à prendre leur déjeuner, quand ils aperçurent le jeune homme dans la porte de la salle et le saluèrent, pensant bien qu'il s'avancerait pour leur donner la main. Grande fut leur surprise, cependant, en le voyant disparaître tout-à-coup. On n'entendit pas parler du jeune homme, dans le cours de la journée et les pensionnaires, furent traités de visionnaires par ceux de leur compagnons à qui ils parlèrent de cet incident. Le lendemain, la maîtresse de pension, reçut une lettre du père du jeune homme, l'informant que son fils était parti de bonne heure, la veille, mais qu'un accident assez grave, qui pouvait avoir des suites fâcheuses, l'avait forcé de revenir à la maison.

L'heure de l'accident se trouve à coïncider avec celle de l'apparition, et comme les deux pensionnaires qui affirment avoir vu le jeune homme sont des gens sérieux, cet incident cause un grand émoi dans la maison de pension.

GUERRE DU SOUDAN.

Caire, 14—Un journal arabe dit que le Mahdi a envoyé toutes les femmes de ses tribus à Kordofan et qu'il a ordonné aux habitants de Metamatels d'évacuer la ville et d'envoyer les femmes et les enfants de l'autre côté de la rivière. Il a donné ordre aux hommes de joindre son armée qui se trouve entre Berber et Shandy. Le Mahdi se prépare au combat.

Londres 14—Le général Wolseley télégraphie au prince de Galles qui atteindra Khartoum le 24 janvier. Il télégraphie au gouvernement d'envoyer 3,000 hommes de troupes à Suakim afin de combattre Osman Digma et ouvrir la porte de Berber. Il demande un nouveau bataillon pour renforcer l'expédition du Nil.

Le Mahdi se prépare à faire une chaude réception aux Anglais. La première armée que ceux-ci auront à combattre est celle sous le commandant de Ondurman. Elle est stationnée entre Berber et Shandy.

Le général Stewart a reçu l'ordre de s'avancer sur Memtanet, près de Shandy avec deux mille hommes de troupes. Le lieutenant au mahdi qui est chargé de s'opposer aux mouvements du général anglais a un effectif de huit mille hommes.

Nous aurons donc dans quelques jours des nouvelles importantes.

Pianos, Orgues, Harmoniums, Moulins à coudre, Moulins à tricoter, vendus au prix courant durant le mois de janvier. Allez voir et vous convaincrez chez M. John Ryan 212 Rue Notre Dame. Aussi 7 Presses à foin au prix de la Manufacture.

GRAND AVANTAGE.

Reduction sur toutes les marchandises.

Vu le mauvais état du commerce, et un Stock considérable de marchandises en mains, j'ai décidé d'organiser une grande vente à BON MARCHE.

Le prix des marchandises est extrêmement réduit.

J'invite le public à venir visiter ces lots à si bon marché.

L. F. T. BUISSON.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Trois-Rivières. COUR SUPÉRIEURE No. 390. Dans l'affaire de The Beaver Lumber Company, Insolvable.

Nous soussigné, Juge de la Cour Supérieure pour la Province de Québec, résidant en la Cité des Trois-Rivières.

Sur la requête de George O. Tyler et Louis H. Mineau, liquidateur de la dite Compagnie "The Beaver Lumber Company", devant nous présentée ce jour et demandant que les dits liquidateurs soient autorisés à vendre en bloc les propriétés immobilières de la dite Compagnie.

Ordonnons que par un avis qui sera publié dans la Gazette Officielle de Québec et dans deux papiers nouveaux dans le District des Trois-Rivières, les créanciers contributaires, actionnaires ou membre de la dite Compagnie, soient notifiés que mardi le vingt-trois jour de Janvier prochain, à dix heures du matin en la chambre d'audience au Palais de Justice, en la Cité des Trois-Rivières, la dite requête sera par nous prise en considération, et nous ordonnons que le dit avis soit public comme susdit au moins huit jours avant le vingt-trois jour de Janvier prochain.

Donné à Trois-Rivières, ce trente-unème jour de Décembre, mil huit cent quatre-vingt-quatre.

(Signé) J. B. BOURGEOIS, J. C. S.

Je soussigné Député Protonotaire dans et pour le District de Trois-Rivières, de la Cour Supérieure pour la Province de Québec, Certifie que la présente est une vraie copie de l'original demeure de record au bureau du Protonotaire dans le dit District, de la dite Cour.

Bureau du Protonotaire, Trois-Rivières, ce trente un Décembre, mil huit cent quatre-vingt-quatre. P. E. VEZINA, Dép. P. C. S.



LUNETTES ET LORGNONS DE B. LAURANCE

Les seuls articles réellement Anglais sur le Marché Canadien!

DE PURES CRYSTALUX SONT GARDÉS

COMME ÉCHANTILLONS DONNÉS AUX ACHETEURS POUR DÉMONSTRER LEUR NATURE!

Elles sont recommandées par certificats du Président, Vice-Président de l'Association du Canada; du Président du Collège de Médecins et de Chirurgiens de Québec; du Doyen de la Faculté de Médecine de l'Université Laval; du Président et Ex-Président du Conseil de Médecine de la Nouvelle-Ecosse.

Nous donnons deux échantillons:

M. B. Laurance, Cher Monsieur. J'ai fait usage des excellentes lunettes que vous avez choisies pour moi avec un si grand soin pour convenir à ma vue. Je les trouve supérieures à aucune de celles dont je me suis servi pendant un grand nombre d'années.

Plusieurs de mes amis ont visité votre bureau et ont admiré comme moi la grande variété et la perfection de vos verres.

Votre obt. serviteur, J. B. Z. BOLDUC, Ptre. Archevêché, 11 Août 1883.

B. Laurance, Ecr.

Cher Monsieur. Madame Sewell et moi avons fait l'essai des lunettes que vous avez été assez bon de nous les offrir, et je suis heureux de dire qu'elles nous vont admirablement bien. Je vous recommande avec empressement comme un opicien honorable et digne d'encouragement.

JAS. A. SEWELL, Doyen de la Faculté de Médecine de l'Université Laval, Québec, 8 Août 1883.

P. V. AYOTTE & CIE Libraires, Trois-Rivières.



CAPITAL - - - - \$10,000,000

DEPOT AVEC LE GOUVERNEMENT CANADIEN

100,000.

RECLAMATIONS PROMPTEMENT

ET EQUITABLEMENT

RÈGLÉES.

THE CITY OF LONDON COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU

BUREAU OUVERT DE 8 Hrs A. M. à 8 Hrs P. M. NO 41 RUE ROYALE TROIS-RIVIERES, L. T. DESAULNIERS, Agent pour le District des Trois-Rivières

W. C. PENTLAND

AGENT-GENERAL

D'ASSURANCE CONTRE LE FEU NO. 14 RUE DES FORGES

TROIS-RIVIERES

QUEEN'S INS. CO. Capital: Dix Millions de Dollars, (\$10,000,000) ROYAL OF ENGLAND. Capital: Dix Millions de Dollars, (\$10,000,000) BRITISH AMERICA ASS. CO. Capital: Deux Millions de Dollars (\$2,000,000)

Assure contre le feu toutes sortes de propriétés, particulièrement les églises, maisons et dépendances des cultivateurs, aux prix les plus modérés. Trois-Rivières, 10 août 1882.—1a.

OUR FAMILY KNITTING MACHINES



Recognized to be the BEST FAMILY KNITTING MACHINE IN USE. A few of the many articles that can be made on our Family Machine are Undershirts, Drawers, Mitts, Hosiery, Gloves, Caps, Cuffs, Ties—all these can be made any size.

OUR RIBBER IS PERFECTION. Makes the Pearl Rib-Stitch one-and-one, one-and-two, one-and-three, etc., perfect in elasticity, beautiful in appearance, more durable and perfect than Hand Knitting.

HOSIERY IN THE WORLD. With more stitches in the top than in the ankle. Knits the coarsest Farmer's Yarn, Cotton, Silk, or Thread.

CREELMAN BROS., GEORGETOWN, ONT.

The Dominion Organ and Piano Co.



Has the largest and most complete factory in the Dominion—1891-1893. Highest Honor ever Awarded to any Maker in the World. Medal and Diploma at Centennial, 1876. Medal and Diploma at Sydney, Australia, 1877. Gold Medal at Provincial Exhibition, Toronto, 1878. Highest Awards at Industrial Exhibition, Toronto, 1879-80-81.

HUILE ELECTRIQUE MAGIQUE DE BOURK.

REMEDES SANS EGAL

contre les maux de tête, maux de gorge, douleurs rhumatismales, maladies d'intestins, frégile, charbon, maladies de foie, choléra et fièvres de toutes sortes.

Il guérit instantanément les douleurs les plus terribles, en suivant à la lettre la direction jointe à chaque bouteille.

Ce remède est un composé végétal des plus précieux; il contient de l'huile de menthe, des essences de thym, fu parégorique, de l'huile de sassafras, de gomme de tempère, etc., etc.

Il est incontestablement le remède le plus économique que tant par sa force concentrée que par l'énergie puissante qu'il exerce sur la maladie.

En vente chez tous les pharmaciens et les épiciers. Prix: 25 ct. la bouteille. 1 doz \$1.75; 12 doz \$18.00. Tous les marchands qui désirent se procurer ce remède peuvent s'adresser maintenant à Nicolet au soussigné.

C. BOURK.

AVIS PUBLIC.

Avis est par le présent donné, que la soussignée ne sera responsable d'aucune dette contractée en son nom sans un ordre écrit et signé de sa propre main. DAME FLAVIE BELANGER. St Célestine, 22 Sept. 1884.

BUREAU DE POSTE DE TROIS-RIVIERES.

8 Novembre 1880.

Table with columns: MALLÉS, ARRIVÉE, DÉPART. Rows include destinations like Montréal et Ouest, St. Grégoire, St. Pierre des Bequets, etc.

Les lettres enregistrées doivent être malle 15 minutes avant le départ de chaque malle. O. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

hemin de Fer du Nord.



A PARTIR DE LUNDI 17 SEPTEMBRE 1883 Les Trains circuleront comme suit:

Table with columns: STATIONS, Mixte, Malle, Expresse. Rows include Montréal, Québec, St-Félix de Valois, etc.

Tous les trains de passagers du Jour sont pourvus de magnifiques chars palais et ceux de la nuit de chars dortoirs. Les trains du Dimanche partent de Montréal et de Québec à 4 p.m.

BUREAUX DES BILLETS: 143, RUE ST JACQUES, MONTREAL. A. DAVIS, Surintendant.

LUKERHOFF & FRERE 14 RUE ST. ANTOINE 14 MANUFACTURIERS ET MARCHANDS

ZING, TOLE FERBLANCIERS, etc. POSEURS D APPAREILS A CAZ ET DE COUVERTURE EN METAL.

GRAND ASSORTIMENT de toute espèce d'articles de orblanteries, gaselier ventilateurs, obinets, tubes en plomb pour lavoirs etc

AVIS AUX ENTREPRENEURS. On recevra à ce Bureau, jusqu'à Lundi, le 9me jour de Juin, prochain, à midi, des soumissions cachetées, adressées au soussigné, et portant la souscription "Soumission pour Charbon", pour fournir le combustible nécessaire au chauffage de Edifices Publics, Ottawa.

AVIS AUX ENTREPRENEURS. On recevra à ce Bureau, jusqu'à Lundi, le 9me jour de Juin, prochain, à midi, des soumissions cachetées, adressées au soussigné, et portant la souscription "Soumission pour Charbon", pour fournir le combustible nécessaire au chauffage de Edifices Publics, Ottawa.

AVIS AUX ENTREPRENEURS. On recevra à ce Bureau, jusqu'à Lundi, le 9me jour de Juin, prochain, à midi, des soumissions cachetées, adressées au soussigné, et portant la souscription "Soumission pour Charbon", pour fournir le combustible nécessaire au chauffage de Edifices Publics, Ottawa.

AVIS AUX ENTREPRENEURS. On recevra à ce Bureau, jusqu'à Lundi, le 9me jour de Juin, prochain, à midi, des soumissions cachetées, adressées au soussigné, et portant la souscription "Soumission pour Charbon", pour fournir le combustible nécessaire au chauffage de Edifices Publics, Ottawa.

AVIS AUX ENTREPRENEURS. On recevra à ce Bureau, jusqu'à Lundi, le 9me jour de Juin, prochain, à midi, des soumissions cachetées, adressées au soussigné, et portant la souscription "Soumission pour Charbon", pour fournir le combustible nécessaire au chauffage de Edifices Publics, Ottawa.

AVIS AUX ENTREPRENEURS. On recevra à ce Bureau, jusqu'à Lundi, le 9me jour de Juin, prochain, à midi, des soumissions cachetées, adressées au soussigné, et portant la souscription "Soumission pour Charbon", pour fournir le combustible nécessaire au chauffage de Edifices Publics, Ottawa.

Impressions de toutes sortes exécutées au bureau du Journal.

A VENDRE

Le soussigné a constamment en mains et à vendre toutes sortes de bois carré et scié, consistant en bois carré de pin rouge, pin blanc et d'épinette, en bois scié de pin, d'épinette et de pruche de toutes dimensions et qualités depuis un pouce et demi d'épaisseur en montant.

BARDEAUX, LATTES, MOULURES, CADRES, PLINTHES, PORTES ET CHASSIS, BOITES D'EMBALLAGE, Etc., Etc., Etc. Le tout aux prix les plus bas. Troix-Rivières, 6 Août 1872. JAMES DEAN.

La Banque de Québec (ETABLIE EN 1818.)

CAPITAL..... \$2,500,000 SURPLUS..... 350,000

La succursale des Trois-Rivières tient un bureau régulier pour toutes les transactions de Banque. Elle fait la perception pour tous les endroits du Canada et des Etats-Unis; achète et vend des Traités payables à quel'endroit que ce soit du Canada et des Etats-Unis.

DÉPARTEMENT D'ÉPARGNE La Banque recevra des dépôts, sur lesquels sera payé un intérêt à raison de QUATRE PAR CENT par an. Les dépôts pourront être retirés sans avis préalable. F. G. WOTHERSPOON, Gérant. Trois-Rivières, 16 février 1881.

Avis Public.

AVIS est par le présent donné que le et après le PREMIER JOUR D'AOUT PROCHAIN, et jusqu'à nouvel avis, le maximum du taux d'intérêt qui sera accordé sur les dépôts dans le Département d'Épargne sera de TROIS POUR CENT; et cela en vertu d'un arrangement conclu entre les Banques ci-dessous mentionnées faisant affaires dans cette cité.

BANQUE DE QUEBEC. T. C. COFFIN, Gerant. BANQUE D'UNION DU BAS-CANADA. E. WEBB, Gerant. BANQUE D'HOCHELAGA. P. E. PANNETON, Gerant. Trois-Rivières 25 Juillet 1884.

LOUIS MALHIOT ENCANTEUR PUBLIC

M. Malhiot est le seul agent pour le comté de Nicolet de la machine à coudre "Raymond" si bien connue et si recherchée, et qui est sans contredit la meilleure en usage aujourd'hui. Toute correspondance par écrit recevra la plus prompte attention possible. Bureau d'affaire à GENTILLY Gentilly, Mars 1883.

AVIS. GODFROI LASSALLE. INSPECTEUR DES LICENCES pour le Gouvernement Local.

P. O. GUILLET NOTAIRE. COMMISSAIRE DE LA COUR SUPÉRIEURE. Secrétaire des Commissaires Civils

Secrétaire du Bureau des Examineurs. Tiendra désormais son bureau à sa résidence privée, No. 4 RUE DES CHAMPS No. 4 (Près de l'Eglise Paroissiale).

On pourra le voir à toute heure du jour et du soir. M. GUILLET portera une attention toute spéciale à l'exercice de sa profession, et tiendra particulièrement à donner satisfaction à ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance. Trois-Rivières, 15 Mai 1882.

A VENDRE

Les propriétés suivantes: No. 1—Le lot de terre No. 466, faisant front à la rue Notre-Dame, de 150 pieds; ayant aussi front sur la rue St-Philippe, de 250 pieds et d'environ 300 pieds de profondeur situé à environ 250 pieds du Loop-Line et 60 pieds du fleuve St-Laurent.

No. 2—Le lot de terre No. 46, faisant front comme ci-dessus, ayant une profondeur de 50 pieds sur 100.

No. 3—La lot de terre situé sur le Côteau St-Louis, contenant environ 20 acres splendide site pour résidences privées, etc. Domino la cité de Trois-Rivières, fleuve St-Laurent et est à 10 minutes de marche du marché aux denrées.

No. 4—Un quart de lot de terre situé sur le Côteau St-Louis, connu sous le nom de Fer à Cheval (Horse Shoe) ayant front sur la rivière St-Maurice.

No. 5—Un Moulin à farine et à moulange-s de première classe, avec un pouvoir d'eau intarissable possédant trois paires de moulanges, deux hâteurs, un amut, le tout neuf et en parfait ordre avec maison, étable, hangar, etc., et environ sept acres de terres.

No. 6—Une splendide ferme connue sous le nom de Elm Grove, située sur la rivière St-Maurice, à environ 12 milles de la Rivière-aux-Rats; contenant environ 475 acres dont 100 en culture avec maison, grange, étable, lait-rie, puits, etc., etc.

No. 7—Aussi une terre à foin et un lot de terre situé dans le township Turcotte, vis-à-vis la ferme Elm Grove ci-dessus désignée, contenant environ 670 acres de terre.

IMPRIMERIE DU JOURNAL

40 COIN DES RUES St-Pierre & Bonaventure TROIS-RIVIERES

On imprime à cette établissement avec la plus grande ponctualité et dans les derniers goûts tous les ouvrages de ville:

- Têtes de comptes, Memorandums, Cartes d'affaires, Et de visite, Billets promissoires, Enveloppes, Catalogues, Listes des prix, Programmes, Circulaires, Affiches, Placards, Lettres funéraires, etc., etc.

- Blanc de sommation, Demandes de plaidoyer, Fiat, Comparutions, Déclarations sur billets, Déclarations sur compte, Déclarations d'acte d'hypothécaire.

Pour les avocats. Subpoena, Affidavit, Inscriptions, Inventaires de production, Saisies arrêts après jugement, Brefs de saisie-gagerie, Procès-Verbaux de saisie, Oppositions, Mémoires de frais, &

Pour les Notaires. Blancs de billets, Quittances, Procurations, Transports, Contrat de vente, Contrats de Mariage, Baux à Loyer

Toute commande par écrit sera exécutée sans délai

LE Journal des Trois-Rivières

Est imprimé et publié par GEDEON DESILETS & FRÈRE, Propriétaires-Éditeurs, à qui toutes lettres, envois, etc., doivent être adressés FRANCO, à l'Imprimerie No. 40 Coin des Rues St. Pierre et Bonaventure, les Trois-Rivières.

Le JOURNAL DES TROIS-RIVIERES paraît tous les LUNDI et JEUDI de chaque semaine.

PRIX DE MARRONNEMENT. Un an, deux fois le semaine (Frais de port compris) \$2.00 Six mois do do \$1.00

Un an, EDITION HEBDOMADAIRE do \$1.00 Six mois do do \$0.50

INVARIABLEMENT PAYABLE D'AVANCE. On ne peut s'abonner pour moins de six mois.

Tout personne qui voudra discontinuer son abonnement devra en donner avis un mois avant l'expiration de son semestre et avoir payé les arrérages s'il y en a

TARIF DES ANNONCES. Les annonces sont tolérées sur TYPE BREVETÉ, aux conditions suivantes: Première insertion, par ligne.....\$0.10 Chaque insertion suivante par ligne.....\$0.05

Une remise libérale est accordée pour les annonces long terme. Toute correspondance, etc doit être munie d'un nom responsable.